

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***18166634*****Déposé / Reçu le****09 NOV. 2018**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de ^{Grefte} BruxellesN° d'entreprise : **0466 398 071****Dénomination**(en entier) : **COOPERATIVE DE PERCEPTION ET D'INDEMNISATION
DES EDITEURS BELGES**(en abrégé) : **COPIEBEL**Forme juridique : **Société Civile sous forme de Société coopérative à responsabilité
limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Roger Vandendriessche 18 (boîte 19), 1150 Woluwe-Saint-
Pierre****Objet de l'acte : Nominations****PREMIERE RESOLUTION : Réélection d'administrateur**

Le vingt six juin deux mil dix huit, l'Assemblée générale a décidé de réélire à l'unanimité des voix des membres
présents et représentés en qualité d'administrateur, pour une durée de 4 ans, les associés suivant :

- DARGAUD-LOMBARD SA dont le siège social est sis à 1060 Bruxelles, avenue P.-H. Spaak, 7, titulaire du
numéro d'entreprise 0403.501.390, représenté par son représentant permanent, Monsieur Joseph Montagne,
faisant élection de domicile à 1060 Bruxelles, avenue P.-H. Spaak, 7.

- WOLTERS KLUWER Belgique SA dont le siège social est établi Motstraat 30, 2800 Mechelen (Belgique),
titulaire du numéro d'entreprise 0405.772.873, représentée par son représentant permanent, Madame Carine
Lecomte, faisant élection de domicile à 2800 Mechelen, Motstraat, 30.

DEUXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de commissaire

Le vingt six juin deux mil dix huit, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité le renouvellement du mandat
de KPMG 1 Partners, Commissaire - Réviseur de COPIEBEL, pour une période de trois ans.

TROISIEME RESOLUTION : Prorogation du contrat du directeur général

Prorogation de la fonction de directeur général de COPIEBEL de Mr. Bernard Gerard pour une durée de deux
ans (contrat à durée déterminée du premier avril deux mil dix huit au trente et un mars deux mil vingt) avec toutes
ses prérogatives antérieures.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2018

Bernard Gerard
Le Directeur Général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).